

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 10 (1932)

Rubrik: Conservation des monuments et protection des sites

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONSERVATION DES MONUMENTS ET PROTECTION DES SITES

W. DEONNA.

Conservation des monuments.

Clocher du temple de Saint-Gervais. — Nous avons mentionné l'an dernier les travaux de restauration effectués par le Consistoire de Genève au clocher de Saint-Gervais¹; nous reproduisons ici quelques détails d'ordre technique et historique qu'un quotidien de notre ville a publiés à cette occasion²:

Approuvés en principe dès le 5 octobre 1929, ces travaux ont été décidés par le Consistoire le 5 avril 1930 malgré la grosse dépense qu'ils allaient entraîner. Ils étaient indispensables. La dernière réparation complète du clocher datait de 120 ans. Clefs et crampons de fer reliant tant bien que mal les blocs de molasse devenaient un danger public; on constatait d'inquiétants mouvements de torsion, des lézardes, des fissures. Et depuis longtemps les façades avaient cessé d'être parallèles.

Un corset de béton armé les a donc redressées et consolidées, du rez-de-chaussée jusqu'au-dessus des grandes baies, et un revêtement de pierre de Morlaix solide et de belle apparence leur a été donné à toutes les places où la molasse s'est révélée inutilisable. L'inutile « verrou » que constituait la cage de l'escalier a disparu et cette partie du temple a acquis de ce fait plus de sveltesse et d'élégance. La saillie du toit a été diminuée; des lucarnes superflues ont été supprimées; sur le toit, la tuile a remplacé l'ardoise comme sur la nef elle-même.

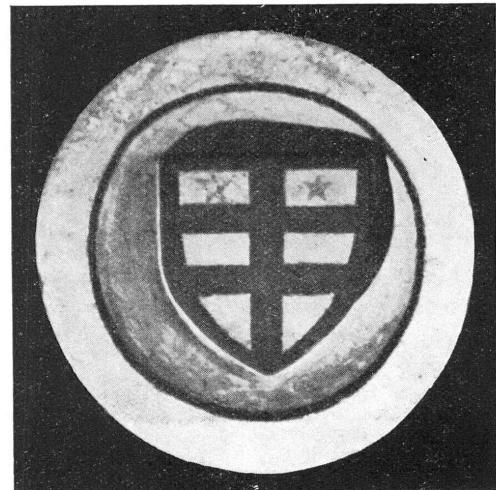


FIG. 1. — Temple de Saint-Gervais. Clef de voûte aux armes de François de Mies.

(Cf. *Genava*, VI, 1928, p. 206, n° 685.)

¹ *Genava*, IX, 1931, p. 36.

² *Journal de Genève*, 18 avril 1931 (Be).

Enfin la boule qui surmontait le toit et servait de support au coq de la girouette a été remplacée. On y a retrouvé plusieurs documents intéressants que la *Semaine religieuse* (3 et 17 janvier), a énumérés et partiellement reproduits. C'est un mémorandum d'août 1710 de Jacques Franconis, secrétaire de la chambre des comptes, relatif à la remise en état de la ferblanterie du clocher et à la situation économique de la cité; diverses notes de 1772, dont l'une du marguillier, donnant le prix de la vie, les noms de ceux qui exécutèrent les réparations entreprises à cette époque et décrivant sommairement l'état politique de Genève depuis 1769.

Cette réfection, consciencieusement étudiée et surveillée par M. l'architecte Auguste Bordier, sur la demande de la commission consistoriale des biens curiaux, approuvée tant par la Ville que par la commission fédérale des monuments historiques et la commission cantonale des sites et monuments, est de nature à procurer toute satisfaction aux admirateurs du vénérable sanctuaire dont l'histoire a donné lieu déjà à plusieurs monographies du plus vif intérêt.

La démolition du quartier du Seujet, que M. L. Blondel signale dans sa « Chronique archéologique »¹, a entièrement dégagé le temple de Saint-Gervais; pour quelques mois encore, il apparaît isolé, au sommet de la colline, au spectateur placé sur les rives du Rhône (*fig. 4*).

Les Délices. — La maison, devenue célèbre par le séjour qu'y fit Voltaire, n'a point encore reçu sa destination². Dans un de nos quotidiens, M. H. F. a reproduit le plan du domaine de François Tronchin, tel qu'il était en 1788, et en a rappelé l'histoire³.

La vieille ville. — Nous avons inséré l'an dernier le texte du projet pour la conservation et l'aménagement de la vieille ville, accepté par la commission que le Conseil municipal de la Ville de Genève⁴ avait désignée. On le lira aussi, avec diverses annexes, dans le « Mémorial du Conseil Municipal »⁵. La commission des monuments et des sites a continué cette étude en 1931, mais aucune décision n'est encore intervenue.

¹ *Genava*, X, 1932, p. 49.

² *Ibid.*, IX, 1931, p. 36.

³ H. F. Ce que fut au temps jadis le domaine de Voltaire dans les environs de Genève, *La Tribune de Genève*, 9-10 août 1931.

⁴ *Genava*, IX, 1931, p. 36, 40 sq.

⁵ Rapport de la commission chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'élaboration du plan d'aménagement de la vieille ville, 26 mai, p. 868 sq.; Règle-

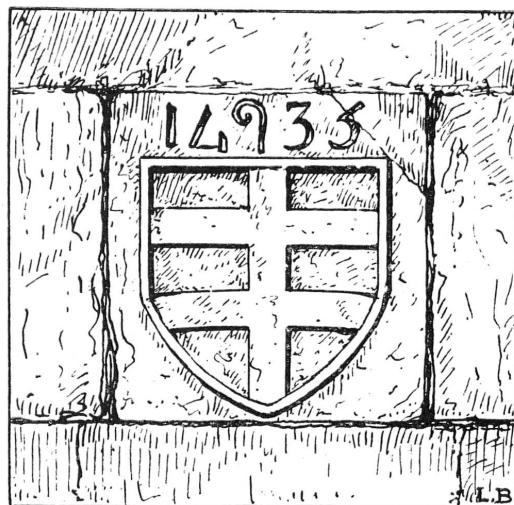


FIG. 2. — Temple de Saint-Gervais. Armoiries de François de Mies et date 1493. L'original, jusqu'en 1931 sur la face sud du clocher, a été déposé dans le vestibule d'entrée, et a été remplacé par une copié. (*Genava*, VI, 1928, n° 206, n° 684.)

Château de Dardagny. — Le Grand Conseil a voté un nouveau crédit de 85.650 fr. pour achever la restauration du château de Dardagny, classé comme monument historique par la Confédération¹. Il est toutefois regrettable que le Conseil d'Etat ait autorisé la démolition des dépendances du château, malgré le préavis de la commission des monuments et des sites. Nous extrayons du rapport de la commission du Grand Conseil les considérations suivantes²:

Pour la quatrième et dernière fois, le Conseil d'Etat demande un crédit pour la restauration du château de Dardagny. Les travaux durent depuis 1926 avec de longues périodes d'interruption et il s'agit maintenant de les terminer.

Les travaux de maçonnerie sont actuellement terminés, ce qui représente la partie la plus considérable et la plus difficile de tout l'ouvrage. Les façades qui croulaient ont été consolidées,

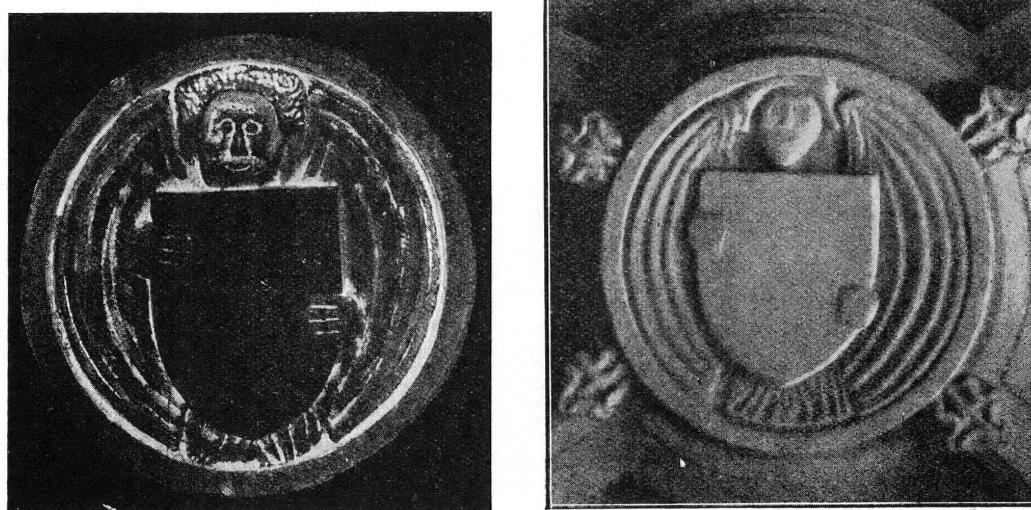


FIG. 3. — Temple de Saint-Gervais. Clefs de voûte, avec anges tenant des écussons.
(*Genava*, VI, 1928, p. 207, n° 688, 689.)

les chaînes d'angles ont été presque entièrement refaites. A l'intérieur toutes les poutraisons vermolues ont été remplacées par des dalles en béton armé. La charpente et la toiture ont fait l'objet d'une révision complète. Les menuiseries extérieures ont été remises en état et les menuiseries intérieures sont prêtes à être posées.

Ces travaux, devisés à 240.000 francs, en ont coûté 272.330. Le crédit que l'on demande aujourd'hui concerne d'une part l'achèvement des travaux intérieurs du château et d'autre part les aménagements extérieurs et les dépendances.

ment de construction pour la zone de la vieille ville, p. 876; Rapport concernant l'aménagement de la vieille ville, p. 907; Annexe. Projet de règlement pour la zone de la vieille ville, p. 919; Rapport complémentaire des experts, p. 921.

¹ Sur cette restauration, *Genava*, IV, 1926, p. 65; V, 1927, p. 31; VI, 1928, p. 25; IX, 1931, p. 57, n° 24.

² *Journal de Genève*, 16 novembre 1931; *La Suisse*, 26 nov. 1931.

On peut différer d'opinion sur l'opportunité qu'il y avait à restaurer le château et trouver qu'un édifice moderne eût mieux convenu à une école qu'un monument historique. Mais maintenant que la partie la plus considérable et la plus difficile des travaux est faite, il est bien évident qu'il faut les terminer et aménager l'intérieur de telle sorte qu'il rende service à la commune en y installant des salles d'école, dont elle a le plus grand besoin, des salles de réunion et les services administratifs. Il est prévu en outre de créer trois appartements.

Les travaux d'aménagements extérieurs sont nécessaires. Les murs des terrasses et les piliers du portail sont dans un état de décrépitude tel qu'ils menacent de s'écrouler, et il n'est pas convenable qu'on restaure entièrement le château sans en aménager les abords.

Une question plus délicate est celle de la démolition des dépendances. La commission a pris connaissance du rapport de la commission des monuments et des sites qui demande leur maintien ainsi que des conditions fixées par la commission fédérale pour l'octroi d'une subvention. Après avoir visité les lieux, les membres de la commission, à une exception, ont estimé que les dépendances ne présentaient pas d'intérêt et qu'étant donné leur état de décrépitude il fallait les démolir comme le propose le Conseil d'Etat. De ce fait le contour de la route pourra être corrigé.

Classement des monuments et des sites.

Nous avons donné l'an dernier la liste des monuments et des sites qui ont été classés depuis le début de l'activité de la commission, liste portant 58 numéros¹. Il n'a été fait aucun nouveau classement en 1931, mais la commission a noté le classement éventuel des bords du Rhône, entre le pont de la Jonction et le bois de la Bâtie.

Urbanisme.

Crée en 1921 pour appliquer la nouvelle loi de 1920 « pour la conservation des monuments et la protection de sites », la commission « des monuments et des sites »² devait avant tout consacrer son activité, comme son nom l'indique, au classement et à la protection des monuments historiques, artistiques, à celle des sites urbains et ruraux. Petit à petit, elle a été amenée à s'occuper de toutes les questions relevant du domaine de l'urbanisme, des autorisations de construire, de l'aménagement des quartiers nouveaux, et ces problèmes, tout d'abord secondaires, sont devenus aujourd'hui principaux, au point de lui faire perdre de vue son but originel. Il y a là quelque anomalie que nous croyons utile de relever, souhaitant que la commission veuille bien ne point prétérit les problèmes de l'histoire et de l'art pour l'étude desquels elle avait été constituée jadis.

Elle a porté, en 1931, son attention sur divers cas d'urbanisme : aménagement du quartier de Saint-Gervais, dont de nombreux immeubles ont été récemment démolis ; demande de reconstruction des immeubles de la Corraterie ; nouvelle poste sur la

¹ *Genava*, IX, 1931, p. 37, 47.

² Voir la loi et le règlement de la Commission, *Genava*, I, 1923, p. 119 sq.

place de la Gare; voies d'accès au Palais des Nations; bains de Genève-Plage et des Pâquis; enseignes lumineuses. Elle a cherché une meilleure dénomination du « Bâtiment Electoral »¹; ne pourrait-on l'appeler « Salle de la Paix », puisque la conférence du désarmement y tiendra ses séances en 1932 ?

¹ *Genava*, IX, 1931, p. 36, note 8.



FIG. 4. — Temple de Saint-Gervais, vu du Sud, 1932.